



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Objet et champ d'application

1.1. Les présentes Conditions Générales Commerciales sont destinées à régir les relations commerciales entre ILS International Legal Service Limited (« ILS International Legal Service ») et ses clients (« Client »). Sur la base des présentes Conditions Générales Commerciales, ILS International Legal Service fournira au Client des services divers tels que la création de sociétés (« Société ») et certains services supplémentaires connexes (« Services Additionnels ») ainsi que l'assistance relative à l'ouverture de comptes avec des banques ou des prestataires de services financiers non-bancaires (« Ouverture de Compte Bancaire »).

1.2. Les présentes Conditions Générales Commerciales font partie intégrante de tout contrat conclu entre le Client et ILS International Legal Service par la signature d'un formulaire ILS International Legal Service, qu'il soit signé en ligne ou sur papier (« Contrat »). En concluant un Contrat avec ILS International Legal Service, le Client accepte les présentes Conditions Générales Commerciales. Une liste des tarifs et une liste de services sont disponibles sur le site de ILS International Legal Service.

1.3. Toutes autres conditions générales qui s'écartent de, contredisent ou complètent les présentes Conditions Générales Commerciales seront exclues de tout Contrat, sauf indication contraire expressément convenue par écrit entre le Client et ILS International Legal Service.

1.4. En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales Commerciales et tout Contrat, les dispositions du Contrat prévaudront sur les présentes Conditions Générales Commerciales.

1.5. ILS International Legal Service se réserve le droit de modifier les Conditions Générales Commerciales à tout moment avec effet immédiat. Le Client sera informé de ces modifications par une notification écrite. Les amendements seront réputés approuvés par le Client, sauf si ILS International Legal Service reçoit une objection écrite à cet égard dans les quatre semaines à compter de la date de notification.

2. Contenu et étendue des services

Fondation et gestion d'une Société et Services Additionnels

2.1. ILS International Legal Service peut fournir au Client un service de constitution de Société, dans les juridictions spécifiées sur la liste publiée sur le site de ILS International Legal Service. ILS International Legal Service peut également organiser, que ce soit par le biais de sociétés affiliées à ILS International Legal Service ou de tierces parties, la fourniture de Services Additionnels tels que la désignation d'administrateurs fiduciaires, d'actionnaires fiduciaires, compte marchand Internet, logo d'entreprise, cachet de société, tampon de société, procuration, certification notariée et apostille sur les documents. Le terme « sociétés affiliées » signifie, à l'égard de ILS International Legal Service, une filiale ou une société de ILS International Legal Service ou toute autre filiale de cette société.

2.2. Tous les Services Additionnels seront fournis sur la base d'un accord spécifique conclu entre le Client et le fournisseur de Services Additionnels compétent, sauf pour les cachets, les tampons et logos, la certification notariée et l'apostille.

Ouverture de compte bancaire

2.3. ILS International Legal Service peut assister le Client dans le cadre de l'ouverture d'un compte avec une banque ou un prestataire de services financiers non-bancaire (« Banque »). Dans ce contexte, ILS International Legal Service peut proposer au Client une liste de Banques, mais c'est le Client qui est responsable du choix de la Banque. Le Client peut choisir soit une Banque dans la liste des Banques fournie par ILS International Legal Service soit une Banque tierce. La mise en place réussie de services complémentaires tels que des cartes de crédit, des carnets de chèques bancaires ou des accès bancaires par Internet n'est pas garantie et est offerte en l'état et sans garantie. Le service ne peut être employé qu'à des fins légales telles que déterminées par le droit applicable.

3. Droit de refuser des services

ILS International Legal Service se réserve le droit de refuser tout ou partie des services qu'il offre à un Client sans motif ni explication, et ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable de ce refus.

4. Conseils juridiques

Bien que ILS International Legal Service s'efforce de fournir une information véridique et correcte sur tous ses services, elle ne fournit pas de conseils juridiques. Il appartient au Client de s'assurer qu'il bénéficie de tous les conseils juridiques et fiscaux nécessaires à l'égard de l'établissement et de l'exploitation de la Société, et de s'assurer que les activités n'enfreindront pas la loi de toute juridiction compétente.

5. Buts légaux

Le Client garantit qu'il n'utilisera pas l'un des droits accordés dans un Contrat à des fins illégales, obscènes, immorales ou diffamatoires et ne discréditera ILS International Legal Service en aucune façon. Le Client ne peut en aucun cas utiliser ou associer le nom de ILS International Legal Service, en totalité ou en partie, à des fins commerciales. Le cas échéant, ILS International Legal Service se réserve le droit de coopérer avec toute autorité d'enquête officielle en cas d'allégation de manquement à l'encontre du Client.

6. Blanchiment d'argent et due diligence

Le Client fournira à ILS International Legal Service toute information jugée nécessaire par cette dernière afin de veiller à ce que la Société se conforme à la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de due diligence. Il appartient au Client de s'assurer que les informations fournies à ILS International Legal Service sont correctes. Le Client déclare également à ILS International Legal Service que les biens ou les fonds introduits dans une Société ne constituent, ni directement ni indirectement, le produit d'un crime ou de toute autre activité illégale. Afin de permettre à ILS International Legal Service de répondre à ses obligations légales, le Client tiendra ILS International Legal Service pleinement et rapidement informée de tout changement concernant le bénéficiaire économique, les actionnaires et les dirigeants de l'entreprise. Les bénéficiaires économiques indiqués par le Client signeront un « formulaire A » tel que requis par le Contrat. Le Client informera ILS International Legal Service de la nature des activités de sa société sans délai et tout changement sera soumis à l'accord écrit préalable de ILS International Legal Service.

7. Obligations du client

La fourniture de justificatifs en relation avec la due diligence peut notamment et sans exhaustivité inclure : les copies originales certifiées de pièces d'identité, des preuves de domicile datées de moins de 3 mois, des lettres de référence bancaire, les copies certifiées originales de documents de sociétés, ainsi que des originaux de traductions certifiées si applicable. Toute certification doit être produite selon les impératifs de la juridiction applicable et selon les instructions éventuelles de ILS International Legal Service. Le Client a l'obligation de remettre les pièces requises pour satisfaire aux obligations de due diligence avant le commencement des services ILS International Legal Service.

8. Honoraires et modalités de paiement

En général

8.1. Le Client s'engage à payer les honoraires réclamés par ILS International Legal Service. Le barème des frais de ILS International Legal Service figure dans la liste des tarifs publiée sur le site de ILS International Legal Service. Outre les frais mentionnés sur le site, le Client reconnaît devoir rembourser tous

les frais engagés, y compris, mais de façon non limitative, les frais engagés lors des convocations ou participations aux réunions des administrateurs, actionnaires ou secrétaires, les frais de convocation ou de présence à toute assemblée générale extraordinaire de la Société, les frais liés à la préparation de tout réacheminement de notification ou déclaration et tous autres frais similaires. ILS International Legal Service ne commence une phase d'exécution qu'après la réception du paiement intégral des honoraires. Tous les honoraires et frais sont payables dans la devise désignée par ILS International Legal Service, qui est habituellement l'Euro. Le Client n'est pas autorisé à retenir des honoraires et frais suite à des réclamations liées à tout service, toute garantie ou responsabilité. De la même manière, tout droit de compenser de la part du Client est exclu par les présentes.

Fondation et Gestion d'une Société

8.2. Outre les frais annuels, le Client devra verser à ILS International Legal Service une somme forfaitaire unique pour permettre la création d'une Société (« frais de constitution »). Les frais de constitution varient selon la juridiction et comprennent la fourniture d'un siège social de la Société (adresse), la fourniture d'un agent résident ainsi que tous les documents afin que la Société puisse être pleinement opérationnelle dès le premier jour d'enregistrement, à savoir : le certificat d'incorporation émis par le registre local ; les statuts ; la résolution relative à la nomination du directeur et à la répartition des actions et le(s) certificat(s) d'action.

Les frais annuels constituent des frais forfaitaires payables annuellement lors de l'enregistrement ou du renouvellement de la Société. Ils comprennent la maintenance de la Société en relation avec les lois locales de la juridiction ainsi que le renouvellement du siège social, de l'agent enregistré et des frais gouvernementaux de la juridiction concernée. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le Client est redevable envers ILS International Legal Service de la totalité des autres taxes telles que les taxes gouvernementales, les droits, les taxes et autres versements à des tiers ainsi que des honoraires et des indemnités de transfert des administrateurs ou des actionnaires fiduciaires, y compris les décaissements et toutes les menues dépenses justifiables.

Le Client reconnaît le droit de ILS International Legal Service de revoir les frais annuels. Toute modification dans la structure des frais sera notifiée au Client au moins un mois avant le début des services pour la période à laquelle les frais se rapportent. Le Client peut payer les frais dus à ILS International Legal Service en utilisant une carte de crédit Visa ou MasterCard valide et libellée à son nom, ou par virement bancaire. Les Clients qui transmettent à ILS International Legal Service les données d'une carte de crédit comme moyen de paiement acceptent que ILS International Legal Service facture leur carte de crédit pour le montant intégral des frais et / ou dépenses, taxes, droits dus à ILS International Legal Service en liaison avec le service ainsi que tous autres débours ou menues dépenses justifiables.

Ouverture de Compte Bancaire

8.3. Le Client est redevable envers ILS International Legal Service d'une somme forfaitaire pour la prestation de ses services liés à l'ouverture d'un compte Bancaire. Ces frais de dossier peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les frais de dossier sont exprimés en euros (EUR). Le Client devra payer les frais de dossier avant que ILS International Legal Service ne commence l'exécution du service. Le Client peut payer les frais de dossier à ILS International Legal Service en utilisant une carte de crédit Visa ou MasterCard valide et à son nom, ou par virement bancaire. Les Clients qui transmettent à ILS International Legal Service les données d'une carte de crédit comme moyen de paiement acceptent que ILS International Legal Service facture leur carte de crédit pour le montant intégral des frais de dossier pour le compte qu'ils ont choisi en plus du coût du service de messagerie si demandé.

Nomination d'un administrateur

8.4. Le Client certifie que toutes les personnes à nommer en qualité d'administrateur d'une société selon le formulaire de commande soumis à ILS International Legal Service et qui n'ont pas d'ores et déjà signé une déclaration d'acceptation de mandat ont bel et bien consenti à leur mandat d'administrateur au moment de l'enregistrement de la société et que chaque personne physique désignée comme administrateur a atteint l'âge de 18 ans révolus.

9. Communication et instructions

Le Client et ILS International Legal Service peuvent s'envoyer l'un à l'autre des instructions, des notifications, des documents ou toute autre communication par courrier, courriel ou par télécopieur, SOUS RÉSERVE, que ILS International Legal Service puisse envoyer des notes de frais ou d'honoraires en pièce jointe par courriel. Le Client et ILS International Legal Service doivent conserver toutes les instructions, notifications, documents ou toute autre communication à titre de preuve. Toutes les communications destinées à ILS International Legal Service seront adressées à son siège social ou à toute autre adresse que ILS International Legal Service aura notifiée au Client par écrit à tout moment et, toutes les communications destinées au Client, seront envoyées à son adresse ou à toute autre adresse que le Client aura notifiée à ILS International Legal Service par écrit à tout moment, notamment l'instruction de poste restante qui doit être approuvée par écrit. Puisque ILS International Legal Service doit être à tout moment en mesure de contacter le Client en cas de besoin, le Client s'engage à informer immédiatement ILS International Legal Service s'il change d'adresse, d'adresse e-mail ou de numéro de téléphone / fax.

10. Protection des données

ILS International Legal Service, ses administrateurs, employés ou mandataires, sont tenus de traiter les données de manière confidentielle. Malgré toutes les précautions de sécurité, les données, y compris les communications par e-mail et les données financières personnelles, peuvent être consultées par des tiers non autorisés lors de leur transmission entre le Client et ILS International Legal Service. Le Client s'engage à utiliser des logiciels produits par des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, un logiciel de navigation qui prend en charge un protocole de sécurité des données compatible avec le protocole utilisé par ILS International Legal Service.

11. Incapacité juridique

Le Client supportera le risque de tout préjudice résultant d'une incapacité juridique liée à sa personne ou à ses avocats ou d'autres tiers, à moins que cette incapacité n'ait été communiquée à ILS International Legal Service par écrit.

12. Responsabilité

12.1. Sans préjudice de toute disposition spécifique, tout dommage résultant d'une erreur ou d'une omission de la part de ILS International Legal Service, ses administrateurs, employés ou mandataires devra être supportée par le Client, à moins que ILS International Legal Service, ses administrateurs, employés ou mandataires n'aient commis une négligence grave ou une fraude ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable. ILS International Legal Service ne sera pas responsable de toute perte subie en raison d'une panne mécanique, d'une grève, d'un retard ou de tout manquement de tout membre du personnel, de la direction ou de tout gardien dans l'exercice de leurs fonctions.

12.2. Tout dommage causé par ou découlant, directement ou indirectement, de l'erreur, de l'échec, de la négligence, d'un acte ou d'une omission émanant de toute autre personne, système, institution ou d'une infrastructure de paiement sera supporté par le Client.

12.3. ILS International Legal Service ne peut être tenue responsable si les Services Additionnels ne peuvent pas être mis en place. La responsabilité de ILS International Legal Service concernant les Services Additionnels est strictement limitée au choix, à l'instruction et à la surveillance de ses sociétés affiliées ou de tout autre tiers.

12.4. Tout dommage ou perte résultant de l'utilisation des services postaux, du télégraphe, du télex, de la télécopie, du téléphone, et d'autres moyens de communication ou moyens de transport, et particulièrement la perte résultant de retards, malentendus, détériorations, mauvais traitements infligés par des tiers ou la duplication de copies, sont à la charge du Client, à moins que ILS International Legal Service n'ait commis une grave négligence.

12.5. ILS International Legal Service ne peut être tenue responsable en cas de panne de l'un des moyens de communication nécessaires à l'exécution des services prévus par le Contrat, ou pour tout courrier ou appel reçu dans le cadre des services prévus au Contrat. ILS International Legal Service ne supporte aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage découlant de l'utilisation ou de l'envoi par télécopie d'instructions, y compris lorsque la transmission a échoué, est incomplète ou perdue.

Dans le cas particulier d'une ouverture de compte Bancaire, ILS International Legal Service agit en tant que tiers dans la relation entre la Banque et le Client. Par conséquent, ILS International Legal Service ne peut en aucun cas être tenue responsable de la relation entre la Banque et le Client. ILS International Legal Service

n'a pas le pouvoir d'agir et ne prétend pas agir en qualité d'employée, de représentant ou de membre de la direction de la Banque et / ou de signer en son nom ou d'encourir quelque responsabilité que ce soit au nom de la Banque.

13. Durée, résiliation et suspension des prestations

En général

13.1. Tout Contrat dure pour la période indiquée et sera ensuite automatiquement reconduit pour des périodes successives égales à la longueur de la durée initiale. Pour tous les autres aspects, tout Contrat sera automatiquement renouvelé dans les mêmes termes et conditions. ILS International Legal Service ou le Client peuvent mettre fin à tout Contrat pour le terme visé dans celui-ci, ou pour la fin de toute prolongation ou période de renouvellement, en donnant un préavis d'au moins deux mois par écrit à l'autre partie. La résiliation s'entend sans préjudice de tous droits ou obligations d'une partie, survenus antérieurement à la résiliation ou survenant à l'égard de tout acte ou de toute omission commise avant la résiliation. Le droit à la résiliation immédiate pour justes motifs est réservé.

13.2. En cas de violation par le Client des lois applicables ou des présentes Conditions Générales Commerciales, ILS International Legal Service peut résilier tout Contrat avec effet immédiat, y compris un Contrat concernant des Services additionnels fournis par des sociétés affiliées à ILS International Legal Service ou par des tiers. Dans un tel cas, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour remplacer tout poste devenu vacant dans toute Société suite à une telle résiliation et il est expressément convenu que ILS International Legal Service ne peut être tenue responsable de tout dommage suite à une telle résiliation immédiate.

Fondation et Gestion d'une Société

13.3. Tout Contrat pour l'exploitation d'une Société est valable pour une année complète. Au cas où le Client met fin au contrat ou demande à ILS International Legal Service de transférer la gestion de la Société à un autre agent ou prestataire de services d'entreprise ou de liquider la société, ILS International Legal Service ne transférera pas ou ne liquidera pas la Société tant que tous les paiements en suspens, toutes les dépenses et / ou tous les frais (y compris mais sans s'y limiter, les taxes gouvernementales, les droits, les taxes et autres versements à des tiers ainsi que les frais liés aux administrateurs ou aux actionnaires fiduciaires et une indemnité de transfert de 750,00 €) aient été payés en totalité.

Dès que la Société a été constituée et est enregistrée dans la juridiction concernée, le Client s'engage à signer le contrat de mandat annexé aux présentes Conditions Générales Commerciales en faveur de ILS International Legal Service. A défaut, ILS International Legal Service se réserve le droit de refuser de transmettre au Client les documents sociaux relatifs à la Société aussi longtemps que le contrat de mandat précité n'est pas signé par le Client.

Le Client recevra un remboursement complet des frais de constitution, moins les frais de messagerie, si les trois conditions suivantes sont remplies : (i) ILS International Legal Service n'est pas en mesure de créer une Société pour le Client ET (ii) ILS International Legal Service a reçu tous les documents nécessaires dûment remplis par le Client, y compris une copie d'un document d'identité valide du Client qui a été authentifiée conformément aux instructions précises de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques suisses et de tout document demandé au Client par ILS International Legal Service, tel que, notamment des factures de services publics ne datant pas de plus de 3 mois, un curriculum vitae et une lettre de référence d'une banque ET la demande de remboursement est présentée dans les 60 jours suivant le paiement des frais de constitution par le Client.

Ouverture de Compte Bancaire

13.4. Le service se termine avec l'ouverture du compte par la Banque et par la suite toutes les relations se font entre le Client et la Banque.

Tout Client peut décider d'annuler sa demande dans les 7 jours calendaires suivant sa demande d'ouverture d'un compte bancaire. Le Client recevra un remboursement complet de la taxe d'installation, moins les frais de messagerie, si les trois conditions suivantes sont remplies : (i) La Banque, avec l'aide de ILS International Legal Service, n'est pas en mesure d'ouvrir pour le Client un compte ET (ii) ILS International Legal Service ou la Banque a reçu tous les documents nécessaires dûment remplis par le Client, y compris une copie du document d'identité valide du Client qui a été authentifiée conformément aux instructions précises de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques suisses et de tout document demandé au Client par ILS International Legal Service, tel que, mais ne se limitant pas aux relevés de compte de la carte de crédit, aux factures de services publics, contrat de travail, certificat de constitution ou d'autres preuves de l'origine économique des fonds. C'est le seul cas où les remboursements sont offerts. Aucun remboursement ne sera offert, pour quelque raison que ce soit, si le client décide d'annuler sa demande après 7 jours calendaires.

14. Divisibilité

Si une clause figurant aux présentes est ou peut devenir, en vertu de toute loi écrite, ou est considéré par un tribunal ou un organe administratif ou toute juridiction compétente comme étant, illégal, invalide, interdit ou inapplicable, alors cette clause est réputée être inopérante à concurrence d'une telle illégalité, nullité, invalidité, interdiction ou inapplicabilité. Les autres clauses resteront en vigueur.

15. Cession

En vue de l'exécution de ses services, ILS International Legal Service se réserve le droit d'engager des sous-traitants qui seront sous son autorité. Les droits et obligations du Client résultant d'un Contrat ne peuvent être cédés à des tiers qu'avec le consentement écrit de ILS International Legal Service.

16. Droit applicable

Le présent Contrat est régi et établi en accord avec le droit Français. Tout désaccord entre les parties survenant en lien avec le Contrat, y compris pour les questions relatives à sa conclusion, sa validité ou sa résiliation, est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux anglais.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

ILS International Legal Service Limited attache la plus grande importance à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tant en son sein que dans le cadre des projets qu'elle accompagne.

ILS International Legal Service Limited s'engage à exercer son métier en toute objectivité, honnêteté et impartialité, en veillant à la primauté de l'intérêt de l'entreprise, des clients et de l'intégrité du marché. Cet engagement à respecter des normes déontologiques et d'éthique rigoureuses a non seulement pour objectif de s'assurer de la conformité aux lois et réglementations en vigueur dans les différentes juridictions au sein desquelles ILS International Legal Service Limited intervient, mais également de gagner et de conserver sur le long terme la confiance de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, et de ses partenaires.

La Charte de Déontologie et d'Éthique Professionnelles de ILS International Legal Service Limited (la « Charte ») n'a pas pour objectif d'énumérer de façon exhaustive et détaillée toutes les règles de bonne conduite régissant ses activités et celles de ses collaborateurs dans les différents pays dans lesquels ILS International Legal Service Limited exerce son métier. Son objectif est plutôt d'établir certains principes directeurs et règles destinés à s'assurer que ses collaborateurs aient une vision commune des normes déontologiques propres à ILS International Legal Service Limited et qu'ils exercent leur métier dans le respect de ces normes. Elle vise à conforter la crédibilité interne et externe du professionnalisme des collaborateurs de ILS International Legal Service Limited .

Il est attendu de tous les collaborateurs de ILS International Legal Service Limited (y compris ceux travaillant sous un régime de détachement ou de mise à disposition) qu'ils appliquent scrupuleusement et en-dehors de toute pression les règles et procédures de la présente Charte dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, en toute responsabilité, honnêteté et diligence.

BLANCHIMENT DE CAPITAUX / FINANCEMENT DU TERRORISME

Etant donné la nature des activités de ILS International Legal Service Limited , le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme posent des risques spécifiques et significatifs d'un point de vue juridique et du maintien de sa réputation. Le respect des lois et réglementations de lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans les pays où ILS International Legal Service Limited exerce son activité est de la plus haute importance. De ce fait ILS International Legal Service Limited a mis au point un programme comprenant :

- des procédures et des contrôles internes appropriés (mesures de vigilance);
- un programme de formation lors de l'embauche du personnel et en continu.

Mesures de vigilance :La bonne connaissance du client (KYC – Know Your Client) implique des obligations d'identification et de vérification de l'identité du client ainsi que, le cas échéant, des pouvoirs des personnes agissant pour le compte de celui-ci, afin d'acquiescer la certitude de traiter avec un client légitime et légal :

•Lorsqu'il s'agit d'une personne physique : par la présentation d'un document officiel en cours de validité comportant sa photographie. Les mentions à relever et conserver sont les nom(s) – y compris nom de jeune fille pour les femmes mariées, prénoms, date et lieu de naissance de la personne (nationalité), ainsi que la nature, les date et lieu de délivrance et date de validité du document et les nom et qualité de l'autorité ou de la personne qui a délivré le document et, le cas échéant, l'a authentifié ;

•Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, par la communication de l'original ou de la copie de tout acte ou extrait de registre officiel datant de moins de trois mois constatant la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux mentionnés.

Par ailleurs, les informations ci-après sont également requises :

- adresse(s) complète(s)
- numéros de téléphone et/ou GSM
- email(s)
- profession(s)

Ainsi que les documents ci-après :

- Copie de passeport certifiée conforme
- Justificatif de domicile
- Curriculum vitae
- Relevé(s) de compte(s) bancaire(s)

- Lettre de référence bancaire

- Eventuellement documents d'identité supplémentaires (pièce d'identité, permis de conduire, permis de séjour).

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres informations peuvent être prises en compte, selon les circonstances.

ILS International Legal Service Limited attend de ses clients qu'ils fournissent des informations correctes et mises à jour, et qu'ils informent obligatoirement et sous les plus brefs délais de toutes modifications pouvant y survenir.

Mesures à appliquer en cas de doute :

○En cas de soupçon de blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme, ou encore en cas de doute quant à la véracité ou à la pertinence des données d'identification obtenues, ILS International Legal Service Limited s'engage :

- A ne pas nouer de relation d'affaires ou effectuer une quelconque transaction ;

- A mettre un terme à la relation d'affaires, sans besoin de justification.